



La Feuille de Chou



Bulletin municipal

www.champrond-en-gatine.fr

n°86 - décembre 2024

Les événements de fin d'année à Champrond

2024

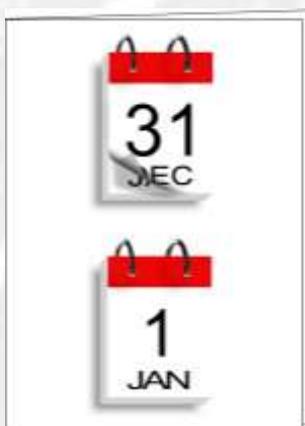
Décembre

🕒 **Dimanche 08 décembre (de 14h30 à 17h) :**
Arbre de Noël

🕒 **Samedi 14 décembre (à 18h) :**
Concert avant Noël ...

... Chants de Noël suivis du vin chaud et du chocolat chaud.

🕒 **Fermeture de la mairie du 23/12/2024 au 03/01/2025 inclus**



2025

Janvier

🕒 **Dimanche 26 janvier (à 10h30 à la salle des fêtes) : Les Vœux de la commune.**

* Pensez à consulter l'agenda du site internet du village tout au long de l'année.

Bulletin municipal en couleur téléchargeable sur www.champrond-en-gatine.org / rubrique « Feuille de Chou »



L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de
vous présenter une
nouvelle édition ...

Responsable
de publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction
et à la distribution :
Sophie Prelle
Les membres du
Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Nous approchons des fêtes de fin d'année et ces derniers jours, nous avons été bousculés par un épisode neigeux et ce après quelques jours d'inondation (avec peu de conséquence, heureusement, pour notre commune).

En effet, cela fait de nombreuses années que nous n'avions pas subi des coupures d'électricité aussi longues.

Pour certains, la coupure a été relativement brève et pour d'autres, celle-ci a duré plus de vingt-quatre heures.

Vous avez été nombreux à être impactés et heureusement, pour certains la solidarité entre voisins a bien fonctionné. Au niveau des commerces, la boulangerie, le restaurant le Sébastopol et le salon de coiffure ont été impactés **fortement. Les fournisseurs d'électricité vont être sollicités à juste titre pour dédommager leurs clients.**

Au-delà de cet épisode, mal vécu par tous au 21^{ème} siècle, il **nous faut aller de l'avant et préparer les festivités de fin d'année et faire en sorte que notre commune vive cette période le mieux possible.**

Vous trouverez, dans cette nouvelle édition de la Feuille de Houx, les dernières informations communales et intercommunales ainsi que le programme des manifestations, sans oublier les propositions de nos **commerces et artisans pour la fin de l'année.**

Bonne lecture à tous.

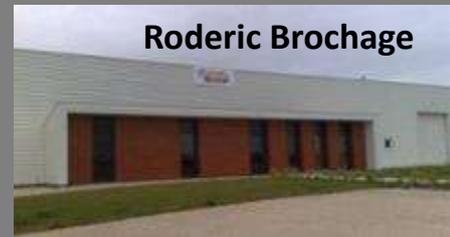
Le Maire
Eric Legros



Bar - Tabac - Point Poste
Le D'Aligre



Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



SAS FILLETTE

Consommons local !



Ces produits sont aussi proposés
au kiosque sur la place de l'église.



SCAEL



Vente de bois de chauffage

GFE Dauback



Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

Aux Gâtinettes de Champrond

☆ **Pensez à passer vos commandes pour les fêtes** ☆



Nous vous proposons en cette période de fêtes

◇ Nos pains spéciaux :

- ✓ Le pain complet
- ✓ Le seigle (nature ou aux noix)
- ✓ Le pain d'épices
- ✓ Le pain bûcheron
- ✓ Le pain écureuil
- ✓ Le pain misty fruits
- ✓ Le maïs
- ✓ Le viking
- ✓ le chia pep's
- ✓ Le campagne (grand, petit ou boule)
- ✓ Le pain de mie (petit, grand / rond, carré)
- ✓ Le pain de mie aux figues

◇ Nos baguettes :

- ✓ La morvandiau aux noix
- ✓ La morvandiau nature
- ✓ La tradition
- ✓ La sensation
- ✓ La fleurysette
- ✓ La gâtinette
- ✓ La baguette blanche
- ✓ Le pain



◇ Nos bûches pâtissières :

- La Craquante choco
(Génoise chocolat, mousse chocolat, croustillant praliné)
- La Divine de Madagascar
(Biscuit pain d'épices, mousse de vanille de Madagascar, pommes caramélisées)
- L'Exotique *(Biscuit dacquoise noisette, mousse exotique, Insert fruits rouges)*



◇ Nos bûches traditionnelles (à la crème au beurre) :

- ✓ Café
- ✓ Chocolat
- ✓ Praliné
- ✓ Grand Marnier



Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner
23, Grande Rue
28240 Champrond en Gâtine

☎ : 02 37 37 08 39

✉ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

La Feuille de Houx n°86

Horaires

- ▣ 24 décembre et 31 décembre : de 6h30 à 17h30
- ▣ 25 décembre : de 7h à 12h30
- ▣ 1^{er} janvier 2025 : Fermé



www.champrond-en-gatine.fr

Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

Le Sébastopol

Les travaux de rénovation de la façade se terminent avec la pose de l'enseigne dans les jours qui viennent. 😊

Pour vos achats de fin d'année, pensez aux bons cadeaux du restaurant au montant qui vous convient pour faire des heureux sous le sapin.

Nous vous proposons également nos menus des fêtes à emporter :

Menu des fêtes
À EMPORTER

pour le **24 & 31**
Décembre

Menu **38€**

Entrée,
Plat,
Dessert

*Bonne fêtes
de fin d'année
à tous*

A récupérer
au restaurant ou livraison
(20min autour-sup 4€50)

Entrée

St Jacques, crémeux de
petit pois et carottes
ou
Fois Gras mi cuit et son
chutney de figues
ou
Tatin de Boudin Blanc de
Bretoncelles et
sa sauce Savora

Plat

Suprême de Pintade
sauce Morilles
ou
Dos de Cabillaud sauce
Coteaux du Layon
ou
Magret de Canard sauce
Poivre Vert
accompagnement
Trilogie de Garnitures
du Moment

Dessert

Finger Chocolat & Praliné
ou
Entremet Framboise,
Chocolat blanc & Citron vert
ou
La Douceur Exotique
(Ananas & Coco)

02 37 49 80 02

Réservation avant le 19 Déc pour le 24 Déc. avant le 29 Déc pour le 31 Déc.

Claire et toute son équipe vous souhaitent de passer de jolies fêtes de fin d'année.

Le restaurant sera en congés annuels du 1er Janvier au 9 Janvier, Réouverture le 10 Janvier au soir.

Le Sébastopol
RESTAURANT TRAITEUR
www.lesebastopol.fr

Claire Dubois

24 Grande Rue 28240 Champrond-en-Gâtine

☎ 02 37 49 80 02

📌 le Sébastopol

Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

ODILE 'TIFF

Le salon de coiffure Odile'Tiff est heureux de vous accueillir pour la période des fêtes.

Alors, à vos agendas pour prendre vos rendez-vous.

Les jours d'ouverture du salon s'adaptent aux fêtes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Semaine du 23/12	Ouvert	Ouvert	<i>Férié</i>	Fermé	Ouvert	Ouvert
Semaine du 30/12	Ouvert	Ouvert	<i>Férié</i>	Fermé	Fermé	Fermé
Semaine du 06/01	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Bonnes fêtes à tous !

Salon de coiffure Odile'Tiff
3 place de l'église
Champrond en Gâtine
☎ 02 37 49 81 73



Vente de fruits de mer et crustacés



Ostréiculteurs depuis plus de 30 ans à Gouville sur mer dans la Manche, nous proposons des huîtres, des praires, des palourdes, des bulots, des tourteaux, des coquilles St Jacques, des crevettes...

Nous nous installons à Champrond en Gâtine, près du kiosque place de l'église, une fois par mois, **chaque dernier vendredi après-midi du mois.**

Pour les fêtes, nous serons présents le mardi 24/12 de 9h à 12h30.

Thierry Eudes , Producteur.

Garage Goupil

Le garage reste ouvert pendant les fêtes et sera fermé uniquement le jour de Noël et le jour de l'An.

Garage GOUPIL
82 Grande Rue
Champrond en Gâtine
☎ 02 37 49 82 90

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !



Bar-Tabac-POINT POSTE "LE D'ALIGRE"



Le bar - tabac - point poste sera ouvert pendant les fêtes et sera fermé uniquement le 25/12/2024 et le 01/01/2025.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Bar - Tabac - Point poste « Le D'Aligre »
Dominique CANALES
42, Grande Rue
28240 Champrond en Gâtine
☎ : 02 34 71 30 50



Le Comité des Fêtes

Concert avant Noël

Venez assister au concert Gospel juste avant Noël à l'église Saint Sauveur de Champrond-en-Gâtine

le samedi 14/12/2024 à 18h.

Après ce concert de chants de Noël, le Comité des Fêtes aura le plaisir de vous offrir du vin chaud et du chocolat chaud.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes à tous.

**CONCERT
AVANT NOËL**

**Samedi 14 décembre 2024
à 18h**

avec la chanteuse de Gospel
Sarah Pekoula
+ invité surprise

**Eglise Saint-Sauveur
Champrond-en-Gâtine**

ENTREE LIBRE ET GRATUITE
Vin chaud & chocolat
OFFERTS



L'Arbre de Noël

Balades en calèche
avec le Père Noël

Le dimanche 08 décembre
de 14h30 à 17h
à la salle des fêtes

NOËL POUR TOUS
LES ENFANTS DU VILLAGE
(jusqu'au CM2 inclus)



Distribution des cadeaux
par le Père Noël en personne.



Goûter

Un Petit Air de Culture



L'association Un Petit Air de Culture vous souhaite
un **JOYEUX NOËL** et une très **BONNE ANNEE 2025**.

Nous avons terminé l'année 2024 avec l'exposition d'Arts et
nous avons joué 3 fois notre pièce de théâtre
"POUR TOUS LES KIKI" en novembre.



Nous reprendrons en 2025 :

- le samedi matin 18 janvier par une formation sur "Les gestes qui sauvent" puis
- début février par un vide-dressing.

Nous vous tiendrons informés pour la suite.

L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE de CHAMPROND en GATINE travaille à l'amélioration du cadre de vie patrimonial de notre commune avec le conseil municipal.



Notre association souhaite une très bonne fin d'année à vous tous et notamment à ses adhérents et à ceux qui peuvent le devenir afin de soutenir nos efforts (*Adhésion : 10 Euros*).

Le président, Maurice MORIN



Photos prises lors de la matinée de découverte du patrimoine de notre commune le 22/09/2024

Association des Parents d'Elèves



Le bureau de notre association a été modifié lors de l'Assemblée Générale du 27/09/2024. Le nouveau bureau est tenu par Anne, Thifany et Nelly. Nous remercions l'ancien bureau pour tout ce qu'ils ont fait.

Vous pouvez nous joindre à l'adresse mail : ape.28240@gmail.com.

L'APE repart pour cette nouvelle année avec plusieurs animations afin d'aider les écoles dans leurs projets pédagogiques.

En ce début d'année 2025, l'APE vous proposera :

- **le grand loto de l'APE le dimanche 02 février,**
- **un après-midi gratuit jeux de société le dimanche 16 mars.**

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

GRAND LOTO de l'APE
DIMANCHE 02 FEVRIER 2025

à partir de 12h00 - Salle des Fêtes de Saint-Victor-de-Buthon

Début des jeux à 13h30

<ul style="list-style-type: none"> • 4€ LE CARTON • 10€ LES 3 CARTONS • 22€ LES 7 CARTONS • 2 parties ENFANT (uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € de lots ! <ul style="list-style-type: none"> o vélo pliant o aspirateur robot o TV 32" o friteuse Airfryer • Pleins d'autres surprises... • 4 minis-tombolas
---	---

NOMBREUX LOTS RESTAURATION BUVETTE

Étant limité par le nombre de places, la réservation doit être faite obligatoirement sur l'adresse suivante : ape.28240@gmail.com

Une confirmation de la réservation sera faite par mail. Attention ! Les places sont réservées jusqu'à 12h00.

DIMANCHE 16 MARS 2025 - 14H00

SALLE DES FÊTES DE CHAMPROND-EN-GÂTINE

Oika Oika
Jeux et loisirs créatifs à domicile

APRES-MIDI
JEUX DE SOCIÉTÉ

REJOIGNEZ-NOUS
POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !

Jeux de société, jeux en bois, jeux de cartes.

Adultes et enfants. De 14h00 à 17h30.
Buvette sur place.

GRATUIT
Ouvert à tous !

Informations :
Organisé par l'APE
ape.28240@gmail.com





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗓️ Commémoration de l'armistice du 11/11/1918



Nous avons commémoré la fin de la première guerre mondiale comme nous le faisons tous les ans. Cependant, cette année, nous avons eu un très grand nombre de participants soit une soixantaine de personnes.

Les enfants de l'école, accompagnés de leurs parents et de la directrice de l'école sont venus en nombre. Trois des élèves de l'école ont lu des lettres de « Poilus », ces soldats de cette guerre que l'on a appelé la « Grande Guerre ».



De nombreux habitants de la commune ont également participé à cette cérémonie, de nombreux élus du Conseil Municipal et deux militaires en uniformes sans compter trois élèves de l'école de Musique de La Loupe.

Le discours officiel qui nous a été adressé par le Ministre des Armées, Sébastien Lecornu a été lu, il avait la particularité d'étendre cette commémoration à tous les conflits dans lesquels la France a été engagée.

La cérémonie a été ponctuée par le chant de la Marseillaise, notre hymne national, qui a été entonné par les élèves de l'école qui l'avaient bien appris et répété et ce accompagné par les trois élèves de l'école de Musique de La Loupe et bien sûr par tous les participants de la cérémonie.





● L'actualité communale et intercommunale ●

ADMR DE LA LOUPE



Association locale ADMR de LA LOUPE
☎ 02.37.35.17.14. / ✉ contact@fede28.admr.org
www.fede28.admr.org

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :

Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher

 **Handicap**



Transport accompagné

 **Seniors**

Livraison de repas

www.livraison-repas-admr28.fr



 **Maison**

Téléassistance classique pour le domicile
Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les seniors actifs
www.teleassistance-admr28.fr

 **Enfance**



Entretien du logement, Entretien du linge

Services d'aide aux familles



L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.



L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistances ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps (quelques heures par semaine ou par mois), contactez-nous !

CHUTE DES FEUILLES ET DE NEIGE !! ATTENTION !!

Pendant la période de chute des feuilles et de neige, il est recommandé aux riverains de bien entretenir le trottoir face à leur domicile afin d'éviter tout risque de chute.

Grâce à ce geste simple, nous pouvons éviter des accidents...





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

Les membres du conseil municipal

Le Maire : **Éric Legros**

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet, **2^{ème} Adjoint** : Christian Bornet,

3^{ème} Adjoint : Claire Tafoiry

Les conseillers :

Christelle Bigeault, Gaël Chaboche, Jean-Luc Dubois, Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Marie-France Moinet, Jocelyne Préhu, Elisabeth Sylvestre, Joël (Placide) Zachelin



Les commissions communales

✓ Urbanisme :

Gaël Chaboche, Philippe Guillemet, Nicolas Javoy, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.

✓ Voirie et Réseaux :

Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bâtiments :

Philippe Guillemet, Gaëlle Guyon, Yohan Lamard, Éric Legros, Claire Tafoiry.

✓ Espaces extérieurs / Cimetière :

Jean-Luc Dubois, Nicolas Javoy, Jocelyne Préhu, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bibliothèque :

Jean-Luc Dubois, Elisabeth Sylvestre, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Bâcle, Sophie Prelle.

✓ Appel d'offres :

Maire : Éric Legros,

Titulaires : Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry.

Suppléants: Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Gaël Chaboche.

✓ **Commission des Fêtes** (organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël):

Marie-France Moinet.

✓ **Finances** : ensemble du conseil municipal

✓ **Commission de contrôle (révision des listes électorales)** :

Titulaire : Christelle Bigeault / Suppléant : Nicolas Javoy.

2 personnes hors conseil : Brigitte Berthelot, Brigitte Wardavoire.

✓ **Commission Impôts** :

Titulaires : Jean-Luc Guibert, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Brigitte Wardavoire, Joël (Placide) Zachelin,

Suppléants : Christelle Bigeault, Christian Bornet, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Jocelyne Préhu.

Les commissions intercommunales

✓ Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement :

Membres : Philippe Guillemet, Claire Tafoiry.

✓ Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) :

Délégué titulaire : Éric Legros / Délégué suppléant : Philippe Guillemet.

✓ Commission Développement économique - Tourisme :

Membres : Jean-Luc Dubois, Éric Legros.

✓ Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté :

Séverine Guilpain, Marie-France Moinet

✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :

Président : M. Bertrand de Lacheisserie,

Délégués titulaires : Christelle Bigeault, Philippe Guillemet. / Délégués suppléants : Christian Bornet, Nicolas Javoy.

✓ Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique (SIRP) :

Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon

Délégués titulaires : Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Éric Legros (Président).

✓ Territoire d'Energie d'Eure et Loir :

Délégué titulaire : Philippe Guillemet / Délégué suppléant : Joël (Placide) Zachelin.

✓ Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) :

Délégué titulaire : Gaël Chaboche / Délégué suppléant : Jean-Luc Dubois.

✓ Eure et Loir Ingénierie :

Délégué titulaire : Christian Bornet / Délégué suppléant : Marie-France Moinet.

✓ Correspondant défense: Philippe Guillemet.

✓ Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux (CNAS) :

Marie-France Moinet.

✓ Aménagement - Planification:

Philippe Guillemet.

✓ Commission Impôts de la communauté de communes :

Membres : Philippe Guillemet, Éric Legros.

✓ Référent économie de la CDC pour le territoire communal :

Éric Legros.

✓ Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais :

Délégué titulaire : Jean-Luc Dubois, Jocelyne Préhu.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de 8 membres : le président et sept vice-présidents.

Le Président : **Éric Gérard**

vice-président Finances, Administration : René Rousselle, Maire de Combres

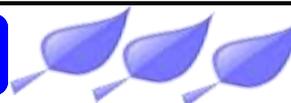
vice-président Urbanisme, transports et mobilité : Eric Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine

vice-présidents Travaux - équipements / Eau - assainissement / Energie / Plan Climat Air - Energie Territorial : Martial Lecomte, Maire de Marolles les Buis et Jean-Michel Cerceau, Maire de Saint Victor de Buthon

vice-président Enfance jeunesse / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Citoyenneté : Christophe Barral, Maire de Saint Eliph

vice-président Economie / Promotion touristique / Maison de santé / Espaces France Services : Bruno Jérôme, 1er adjoint à la Mairie de La Loupe et Victor Provôt, Maire de Thiron Gardais

Délégués communautaires : **Éric Legros et Philippe Guillemet**





● Le résumé des conseils municipaux ●

Réunion du 21 mars 2024

Le conseil municipal de Champrond en Gâtine s'est réuni le jeudi 21 mars 2024 à 20h30 à la salle des fêtes sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Jocelyne Préhu pouvoir à Eric Legros
Placide Zachelin.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre les communes de Champrond-en-Gâtine et Les Corvées les Ys pour la réalisation des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable

Ateliers cognitifs

Proposition d'ajouter un espace sportif attenant au city-stade

Accord du conseil municipal.

Les comptes-rendus des réunions des 11 et 23 septembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BOULANGERIE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2023 en accord avec le compte de gestion, qui présente en section de fonctionnement un excédent de 13 981.15 €, qui sera reporté au budget primitif 2024 en recettes de fonctionnement et un excédent d'investissement de 47 656.17 €, qui sera reporté au budget primitif 2024 en recettes d'investissement.

Les résultats étant excédentaires, des travaux seraient à prévoir dans les prochaines années.

BUDGET PRIMITIF 2024 : BOULANGERIE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 581.15 € en section de fonctionnement et à 47 656.17 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu de reporter l'excédent d'investissement en recettes et en dépenses le remboursement du capital de l'emprunt, une somme est prévue sur un compte travaux pour équilibrer le budget.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SERVICE EAU POTABLE

Le compte administratif 2023 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 553.78 € et un résultat cumulé excédentaire de 29 006.51 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 986.16 € et un résultat cumulé excédentaire de 7 703.09 €. Le compte administratif 2023 en conformité avec le compte de gestion est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter 29 006.51 € en recettes de fonctionnement et 7 703.09 € en recettes d'investissement au budget primitif 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE EAU POTABLE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 111 806.50 € en section de fonctionnement et à 728 634 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Champrond-en-Gâtine et Les Corvées les Ys, sachant que la commune de Champrond est porteuse du projet, des écritures comptables pour compte de tiers sont prévues à ce budget afin que la commune des Corvées les Ys participent financièrement aux travaux.

Un prêt sera contracté auprès de la Banque des Territoires, qui propose des prêts à long terme pour financer ce genre de projet (30, 40, 50 ans...). Plusieurs propositions ont été émises, l'une avec un taux fixe





de l'ordre de 3.60 % et une autre avec un taux indexé sur le livret A. Le taux fixe semble plus intéressant. Une écriture comptable est aussi prévue concernant la cession du camion, la valeur nette comptable du camion dans nos comptes est différente de celle indiquée par la trésorerie, des amortissements n'ayant pas été imputés correctement par la trésorerie, problème à revoir avec la trésorerie.

A noter qu'en prévision du transfert des compétences eau et assainissement à la CDC, les redevances d'occupation du domaine public seront prévues cette année au budget général en intégralité.

AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES DE CHAMPROND-EN-GATINE ET LES CORVEES LES YYS

Mr le Maire propose au conseil municipal d'établir un avenant à la convention suite à l'attribution des subventions des deux agences de l'eau avec les chiffres précis.

Le nouveau plan de financement est présenté au conseil municipal.

Plan de financement

	Montant € HT	Remarques
Montant des travaux et frais divers	588 823.56	Coût réparti à parts égales entre les parties
Maîtrise d'oeuvre	11 501.67	Coût réparti à parts égales entre les parties
Montant étude pré-opérationnelle	6 870.00	Coût réparti à parts égales entre les parties
Total	607 195.23	

Les travaux font l'objet de subventions de la manière suivante :

Organismes	%	Montant € HT des aides	Remarques
D.E.T.R.	20%	80 340	Calculée sur 20% du prix plafond de 450 000 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	50%	169 447.50	Calculée sur une dépense de 343 288.23 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	40%	112 710	Calculée sur une dépense de 281 774 €
Conseil départemental 28	8.7%	52 879	Calculée sur le montant total des travaux
Total		425 036.50	

Autofinancement et prêt bancaire	30%	182 158.73	La commune des Corvées les Yys et la commune de Champrond en Gâtine participeront à hauteur de 50% du reste à charge soit 91 097.37 € HT chacune
---	-----	------------	--

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2023 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 7 672.18 € et un résultat cumulé excédentaire de 28 417 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 5 301.73 € et un résultat cumulé excédentaire de 21 853.02 €. Le compte administratif 2023 en conformité avec le compte de gestion est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2024 28 417 € en recettes de fonctionnement et 21 853.02 € en recettes d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 SERVICE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 61 417 € en section de fonctionnement et à 58 770.02 € en section d'investissement.

A ce budget, il est prévu le remboursement du capital de l'emprunt et l'acquisition d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration, qui a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du F.D.I. 2023.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.





TOURS DE GARDE AU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES

Le conseil municipal définit les tours de garde au bureau des élections européennes, qui auront lieu le 9 juin de 8 h à 18 h.

PANIERES DE PRINTEMPS 2024

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'épidémie de COVID, des paniers de printemps ont été offerts à tous les habitants âgés de plus de 70 ans et propose au conseil de reconduire cette opération, appréciée des habitants. Le coût du panier était de 28 € en 2023.

Le conseil municipal décide de reconduire cette opération.

DATE DE LA RANDONNEE POUR LA LABELLISATION TERRES DE RANDONNEE

Deux dates sont proposées : 15 ou 29 septembre 2024.

Le conseil municipal fixe la date de randonnée le dimanche 29 septembre pour la labellisation Terres de randonnée.

PLATEFORME SPORTIVE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal, qu'une subvention avait été octroyée par l'Agence Nationale du Sport pour la création du city-stade et que maintenant la commune est éligible à l'opération « Gagner du terrain », qui consiste en la réalisation d'une plateforme d'échauffement comportant six éléments distincts : une arche d'entrée active, un podium, un panneau d'information, un marquage au sol d'une piste d'athlétisme, un chronomètre solaire, un vélo chargeur classique ou semi-allongé.

Le financement serait assuré par l'Agence Nationale du Sport en partenariat avec la Française des Jeux car la commune dispose d'un commerce avec Française des Jeux et avec un maximum de 30 000 € HT mais ne comprend pas la réalisation de la dalle de support.

L'appel à projet est à déposer avant le 26 avril, mais il n'est pas certain d'être retenu, vu le nombre important de candidatures. Le coût de la dalle est à estimer, voir avec les employés municipaux la superficie de la dalle, la décision sera prise ensuite par le conseil municipal.

ATELIERS COGNITIFS

Jean-Luc Dubois informe le conseil municipal, que des ateliers sur la mémoire, le code de la route, la prévention contre les arnaques, vols... sont organisés régulièrement à La Loupe par la MSA et soutenu par la récré des seniors, financés par le CCAS pour les habitants de La Loupe.

Une participation financière pourrait être accordée aux habitants de la commune, intéressés par ces ateliers. Accord du conseil pour participer à hauteur de 15 € par habitant intéressé. Une communication de ces ateliers sera à prévoir.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr le Maire présente au conseil le suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et notamment l'enquête publique qui aura lieu du 27 avril au 27 mai 2024. Trois commissaires enquêteurs ont été nommés et cinq communes les recevront pendant une ou deux permanences. Deux permanences seront assurées à la mairie de Champrond les mardi 30 avril de 17 h à 19 h et le samedi 25 mai de 9 h 30 à 11 h 30. L'enquête publique permettra aux habitants de connaître les parcelles constructibles ou non de la commune, les hauteurs de bâtiments autorisées....

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le busage du fossé dans le lotissement sera réalisé cette année.
- Un lampadaire dans le lotissement est penché et dangereux et une lampe ne fonctionne plus.
- Le poteau d'éclairage public situé à proximité des WC publics a été enlevé et pourrait ne pas être remplacé car il est possible de relier l'éclairage public du lampadaire tombé avec l'éclairage de l'église, coût à déterminer par l'électricien.





- La peinture des fenêtres de la mairie s'écaille, peinture à refaire.
- La sécurité civile a procédé récemment à l'élagage du chemin des 4 sapins, qui doit être entretenu régulièrement pour que le passage sur ce chemin reste possible.
- Quelques informations sont données à propos de l'ouverture d'un chemin entre Champrond/Montireau et Saint Eliph, clôture, contournement chemin, taxe de défrichage....
- Le marquage au sol à la sortie du lotissement est à refaire, ainsi que la signalisation du dos d'âne allée de la forêt
- L'ancienne gendarmerie est en cours de démolition
- Un problème d'évacuation des eaux pluviales est signalé au carrefour de la route des Vitriers et d'Illiers
- Nid de poule sur la RD923 au niveau de l'antenne Orange
- Des tables de pique-nique et des bancs sont à installer autour du city-stade et le terrain de pétanque à proximité de la salle des fêtes est à réhabiliter, un range vélo est également à prévoir près de la salle des fêtes et sur le parking de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.



Réunion du 11 avril 2024

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le jeudi 11 avril 2024 à 20h30 à la salle des fêtes sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Christelle Bigeault pouvoir à Gaëlle Guyon
 Placide Zachelin pouvoir à Nicolas Javoy
 Yohan Lamard pouvoir à Marie-France Moinet
 Christian Bornet pouvoir à Eric Legros
 Séverine Guilpain pouvoir à Jean-Luc Dubois

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le compte administratif 2022, qui présentait un résultat excédentaire de 15 823.14 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 47 854.04 € en section d'investissement, ces résultats se retrouvent dans les résultats antérieurs du compte administratif 2023.

Mr le Maire présente ensuite le compte administratif 2023, qui se résume comme suit :

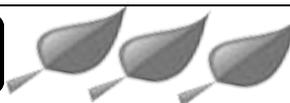
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	458 815.90	227 570.45
Recettes	475 507.95	355 621.90
Résultat 2023	16 692.05	128 051.45
Résultat antérieur	15 823.14	-47 854.05
Résultat cumulé	32 515.19	80 197.40

Reste à réaliser 2023 :

Dépenses d'investissement	Travaux de restructuration de l'école (21312)	500,00
---------------------------	---	--------

soit un résultat final :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat final	32 515.19	79 697.40





Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 en concordance avec le compte de gestion.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Lors de la commission de finances du 8 avril, une analyse de la situation financière de la commune a été présentée.

Il s'avère que la construction de l'école a généré des surcoûts, qui n'ont pu être intégrés dans le montant des subventions. Un prêt à court terme de 250 000 € a été contracté, 96 000 € seront remboursés prochainement mais il restera 154 000 € à rembourser. Des travaux se sont ajoutés, qui ne concernaient pas l'école ont été utilisés sur ce prêt à court terme : la réfection de la voûte de l'église, l'acquisition d'un camion, le parking de l'école, l'acquisition d'un copieur et le reste à charge du city-stade. Ce prêt sera donc à consolider.

L'extension du city-stade avec des modules et une dalle ne sera pas réalisée, le coût de la dalle étant trop onéreux.

Les charges d'électricité ont été multipliées par 2.62 entre 2020 et 2023 et les charges de gaz et de fuel par 2.7.

Le taux d'inflation est de 5.5 % actuellement.

Pour équilibrer le budget, il faut augmenter les recettes et notamment les recettes fiscales, seul levier possible.

Il est proposé d'augmenter la taxe du foncier bâti et la taxe d'habitation pour les résidents secondaires sachant que le taux de foncier bâti est inférieur à celui de la strate départementale. Une augmentation de deux points sur le foncier bâti se traduirait par une augmentation de 5.85 %, le taux de la taxe d'habitation passerait de 8.20 à 9.26 %. Ces deux augmentations génèreraient des recettes annuelles de 10 724 €, qui ont été intégrées dans le projet de budget.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 contre, vote les taux de fiscalité comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 36.17 au lieu de 34.17
- Taxe foncière non bâtie : 37.44 inchangée
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 8.59 au lieu de 8.20

Soit un produit attendu de 196 089 €.

BUDGET PRIMITIF 2024

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget sur différents tableaux, par chapitres comptables, en pourcentage et par graphiques. Il s'avère que ce sont les charges d'énergie qui ont subi les plus fortes augmentations.

Le budget est présenté avec l'augmentation des taxes fiscales, l'impact sera de 30 à 40 € par foyer et il s'avère qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taxes depuis 12 ans, les bases sont néanmoins augmentées chaque année par l'Etat, c'est pourquoi il est constaté une hausse régulière de la fiscalité.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 511 242.19 € en section de fonctionnement et à 179 391.40 € en section d'investissement.

Quelques constats :

- Les charges de personnel sont en augmentation suite à l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire).
- Les charges de compensation à la communauté de communes évoluent avec l'ajout de compétences, les compétences sont financées par la taxe professionnelle des entreprises mais les communes qui percevaient peu de taxe professionnelle sont obligées de verser une compensation.

En section d'investissement, il est prévu les dépenses suivantes :

- Solde travaux menuiserie école : 500 €
- Construction d'un mur mitoyen sur le parking de l'école : 4 000 €





- Busage rue des Charmilles : 4 000 €
- Travaux de voirie ruelle du Panama, rue des Rosiers et rue du Plessis : 42 000 €
- Remplacement de deux fenêtres à la bibliothèque : 5 500 €
- Acquisition de matériel (outillage, panneaux, poubelles) : 5 000 €
- Remboursement capital des emprunts : 20 440 €
- Remboursement partiel du prêt à court terme : 96 296.40 €.

Les travaux de voirie sont à réaliser cette année, une subvention au titre du F.D.I. 2023 ayant été accordée et restant valide durant deux ans.

Les travaux de construction du mur mitoyen et le busage de la rue des Charmilles se feront en régie par les employés communaux, Frédéric Pesnaux étant maçon.

Des propositions sont émises pour la réalisation d'économie :

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments pour réduire les dépenses énergétiques mais l'investissement est important

Eteindre l'éclairage de l'église

Il faut aussi attendre le diagnostic de Territoire d'Énergie.

L'ancienne gendarmerie en cours de destruction ne rapportait rien à la commune et le terrain appartient à Habitat Eurélien, qui a le projet de construire deux ou trois logements à la place de l'immeuble.

Mr le Maire informe le conseil que les excédents des budgets eau et assainissement seront reversés au budget général lors du transfert des compétences eau/assainissement à la CDC.

Il faudrait aussi investir dans un convoyeur pour descendre la neutralite à la station de pompage ou mettre en place un nouveau système de filtre pour ne plus utiliser de neutralite.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations pour l'année 2024 :

Associations	Subventions	Associations	Subventions
Un Petit Air de Culture	350	Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Coopérative Scolaire (10 € par élève x 68)	680	Les Petites Mains	400
Société de Pêche	0	Association des Parents d'Elèves	200
Perchemin	50	Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	80
Association Danse et Rêve	150	La Croix Rouge	50
A.D.M.R	200	Comice Agricole	60
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	200	Comité des Fêtes	2.250
La Prévention Routière	80	Les Paniers d'Aligre	0
C.O.E.C.I.L	40	Passion Elevage 28	90
Amis des Jumelages du Canton	40	La RurÂle	0
U.S.E.P du Perche	50	Association de sauvegarde du patrimoine	500
ELAN (ex Contrats Bleus)	100	Fondation du patrimoine	75
Stade Loupéen	0	JSP La Loupe	50
		TOTAL	5 995





Mr le Maire informe le conseil que l'activité pêche a été reprise par le comité des fêtes, les activités des Petites Mains comptent 12 enfants, les Paniers d'Aligre essaient de se rapprocher de l'AMAP de La Loupe. Il est indiqué que les associations de La Loupe doivent déposer un dossier de demande de subvention auprès de la mairie, mais qu'en cas de besoin particulier à un moment donné, un ajout de subvention est possible.

Le conseil municipal a décidé de réduire de 400 € la subvention accordée au comité des fêtes compte-tenu de leurs finances.

L'association de sauvegarde du patrimoine a sollicité des devis de démaillage du toit de l'église et tente de trouver des solutions pour empêcher les pigeons d'entrer dans le clocher de l'église.

TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux :

TARIFS COMMUNAUX 2024 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	320	Salle des fêtes (Suite)	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	130		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	180		Caution associations/particuliers	500
	Deuxième jour consécutif	85	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Utilisation du fourneau	40		Cinquantenaire	400
	Utilisation du lave-vaisselle	40		Taxe de superposition	150
	Location de vaisselle			Columbarium 15 ans	300
	* le couvert	0.50		Columbarium 30 ans	450
	* le petit couvert	0.30	Jardin du souvenir	gratuit	
	Casse ou perte de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	300
	* le verre	2.50		Charges F2	90
* le couvert	0.80	F1 Etage 68 Grande Rue		300	
* l'assiette	4	Charges F1 Etage		95	

INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Mr le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation sur les logements vacants doit être instaurée avant le 1er octobre 2024 pour une application en 2025. Avant de l'instaurer, les modalités seront à demander aux conseillers fiscaux.

L'objectif premier est de réduire le nombre de logements vacants en incitant les propriétaires à utiliser ces locaux, en les louant ou en les vendant à des personnes susceptibles d'y habiter.

Avant d'imposer un local à la taxe d'habitation sur les logements vacants, la direction des finances publiques doit s'assurer que les logements ne sont pas inhabitables ou ne nécessitent pas de travaux importants, que la vacance ne doit pas être indépendante de la volonté du propriétaire (succession en cours, mise en vente ou en location sans preneur..., que les locaux ne sont pas des HLM, que la vacance court depuis au moins deux ans avant le 1er janvier N sans période d'interruption de plus de 90 jours.

Tous ces critères doivent être respectés, sinon le local ne pourra être imposable à la taxe.

La commune de Saintigny a instauré cette taxe, voir si judicieux pour notre commune.

TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal sis 70 Grande Rue est vacant depuis le décès de l'ancien locataire et nécessite





quelques travaux avant la remise en location. Le receveur de douche et le WC sont à remplacer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'appartement situé au-dessus de la boulangerie est à réhabiliter mais nécessite d'importants travaux.
- Des gravats issus de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie ainsi que du grattage de la route ont été récupérés par la commune en cas de besoin pour des travaux.
- La haie située en bordure de la RD923 dans le virage à proximité de la route d'Illiers est à élaguer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.



Réunion du du 24 juin 2024

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le le lundi 24 juin 2024 à 20 h 30 en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Marie-France Moinet pouvoir à Yohan Lamard
Jean-Luc Dubois
Gaël Chaboche
Elisabeth Sylvestre pouvoir à Philippe Guillemet

Présence de Nicolas-Gabriel Bâcle

LABELLISATION TERRES DE RANDO

La communauté de communes Terres de Perche souhaite mettre en valeur les chemins de randonnées du territoire par la signature de la labellisation « Terres de Rando ». Nicolas-Gabriel Bâche succède à Jean-Pierre Brihaye en tant que Président de l'association Perchemin et présente au conseil municipal le projet pour organiser une randonnée sur la commune à l'occasion de la labellisation.

Il existe deux circuits de randonnée sur la commune autour de Beurepaire, l'un de 11 km et l'autre de 18.5 km.

Il est proposé d'organiser une boucle d'environ 8 km pour les familles et les petits marcheurs au départ d'un espace public (parking de l'école) avec un arrêt possible à la ferme de Grand Bois Landry avec autorisation des propriétaires et avec restauration. Cette randonnée pourrait être thématique par la découverte d'espaces naturels et patrimonial.

Des panneaux « Labellisation Terres de Rando » seront ensuite installés sur la commune.

La date retenue est le 29 septembre et une communication le plus large possible sera mise en place pour attirer des randonneurs.

Des élus sont sollicités pour aider à l'organisation de la randonnée, Philippe Guillemet, Claire Tafoiry et Nicolas Javoy se proposent d'aider.

AVENANT A LA CONVENTION AU SUJET DE L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DES CORVEES LES YYS

Suite à l'appel d'offres lancé pour ces travaux, les chiffres initiaux, qui ont été estimés, sont maintenant définitifs. Un avenant doit donc être signé avec la commune des Corvées-les-Yys pour tenir compte des chiffres définitifs. Accord du conseil municipal pour la signature d'un avenant.

L'ordre de service a été signé et envoyé à l'entreprise Charles Travaux, mais la date de commencement des travaux n'est pas encore fixée mais les travaux devraient être terminés en fin d'année.





CHOIX DES MODALITES DE FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE DES TRAVAUX D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Mr le Maire présente au conseil municipal les deux choix de financement possibles :

Choix n°1

Emprunt de 120 000 € sur 30 ans avec un taux d'intérêt actuel de 3.40 %

Choix n°2

Emprunt de 70 000 € sur 30 ans et prêt relais de 50 000 € remboursable lors du reversement du FCTVA l'année suivante. A noter que la TVA n'est remboursée que partiellement à hauteur de 16 % soit une perte de 4 % pour la commune et que ce choix impliquerait une charge administrative importante pour une compétence, qui sera transférée à la communauté de communes en 2026.

Le conseil municipal décide de contracter un prêt de 120 000 € sur une durée de 40 ans et à taux fixe.

Lors du transfert de compétences à la communauté de communes, les emprunts seront aussi transférés et le prix de l'eau augmentera vraisemblablement.

Le premier atelier pour préparer le transfert de compétences avec quelques communes est prévu le 2 juillet.

Des élus se demandent si une délégation de service public est envisageable par la CDC.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison des travaux d'enfouissement des réseaux de moyenne tension avant la fin de l'année 2024 rue du Plessis et rue des Rosiers, il est impératif de ne pas réaliser des travaux dans ces rues cette année car des tranchées seront réalisées et endommagera la voirie.

Il propose au conseil de réaliser la réfection de la chaussée ruelle du Montécôt dans ses deux parties. Accord du conseil.

TARIF DU REPAS A LA CANTINE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal, que le tarif du repas à la cantine est de 3.40 € le repas cette année et propose d'augmenter le tarif de 0.05 € sachant que l'an dernier une augmentation de 0.10 € avait été décidée. Accord du conseil municipal sachant que c'est le comité syndical du SIRP qui validera ce tarif lors de la réunion du 1er juillet.

MODIFICATIONS DEMANDEES PAR LES SERVICES DE L'ETAT CONCERNANT LE P.L.U.I.

Mr le Maire fait part au conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires avait émis un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mais ont identifié quelques parcelles sur plusieurs communes en demandant des réductions de constructibilité ou la mise en œuvre d'Opération d'Aménagement Programmée (O.A.P).

Quelques demandes concernent la commune :

- Dans le secteur de Beaurepaire, les services de l'Etat préconisent de réaliser une OAP sur les parcelles D585 et D79 pour environ 3680 m². Les deux parcelles ayant des propriétaires différents, la mise en œuvre d'une OAP s'avère difficile d'autant que chaque parcelle dispose d'une sortie, soit sur la rue du Muid, soit sur la rue du Lavoir. La création ne semble donc pas réalisable ni juridiquement en raison de la division des propriétés, ni techniquement au regard des deux accès différents de chacune des parcelles.

Les O.A.P. ont pour objectifs l'optimiser les espaces naturels et de limiter la voirie.

- Rue de la Guèze, les parcelles ZE180 et ZE 181 font actuellement l'objet d'une demande de permis de construire, ces parcelles sont situées en zone U du PLU de la commune, elles jouissent de l'ensemble des réseaux y compris l'assainissement collectif, ces parcelles seront prochainement construites.





- Dans le secteur de Beaurepaire, la parcelle ZM 97 sur 1600 m² peut être sortie de la zone U en partie comme les fonds de parcelles ZP 95, ZM 79, ZM 24.
Les propriétaires de ces parcelles n'ont en effet pas de projet de construction en fonds de parcelles.
- La parcelle ZL 59 d'environ 4895 m² située rue de l'Arcade est à considérer comme une extension mais la partie constructible a été limitée en profondeur et la construction d'une habitation pourrait s'aligner sur les habitations voisines.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que les compétences eau et assainissement devraient obligatoirement transférées à la CDC le 1er janvier 2026, qui s'est dotée d'un service, qui permettra la préparation et la structuration efficace des futurs services, d'anticiper les moyens, qui seront nécessaires pour gérer les compétences eau et assainissement, de mettre en œuvre les conditions appropriées à l'acquisition de la connaissance du patrimoine eau et assainissement.

La CDC a décidé de fixer les modalités de la convention par laquelle la commune entend confier ses prestations de services à la communauté jusqu'au 31/12/2025.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités financières et techniques selon lesquelles la commune bénéficie des prestations de service pour l'accompagnement et conseil dans le domaine de l'eau de la communauté et plus spécifiquement dans l'objectif de la préparation du transfert de compétence eau

Le coût d'adhésion annuel au service d'ingénierie proposé par la communauté est de 0.05 € par m³ d'eau facturé, qui sera répercuté sur les factures des usagers.

Il faudra désigner un élu, qui sera chargé du suivi de la réalisation de la présente convention.

Mr le Maire indique au conseil, que depuis la reprise en régie du service d'eau, le tarif de l'eau a très peu augmenté.

CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE « FRANCE RURALITES REVITALISATION »

La commune était classée en zone de revitalisation rurale et est maintenant classée en zone « France Ruralités Revitalisation », ce qui permettra d'obtenir des aides spécifiques. Des informations seront communiquées ultérieurement à ce sujet.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET

Mr le Maire informe le conseil que les tours de garde au bureau de vote ont fait l'objet de plusieurs échanges entre les élus. Il rappelle que la tenue des bureaux de vote est prioritairement dévolue aux élus.

Le conseil municipal finalise les tours de garde aux bureaux de vote des élections législatives.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rétrocession des canalisations d'eau potable à la Caisse des Dépôts et Consignations
Ce sujet avait déjà été évoqué avant la vente du domaine à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le souci est que pour assurer le suivi et la gestion du réseau d'eau potable, il faut intervenir sur le domaine privé, ce qui est contraire au règlement du service d'eau potable de la plupart des collectivités. Après les limites de propriété, les canalisations devraient appartenir aux propriétaires.
- Dispositif de lutte contre les pigeons à l'église
Lors de la dernière commission de bâtiments, il avait été évoqué le problème des pigeons, qui pénètrent dans le clocher de l'église.
Des filets avaient été mis en place il y a quelques années au niveau des abats-sons, qui ont été dégradés par les pigeons. Une entreprise avait aussi procédé à la destruction des pigeons, mais ils se reproduisent très vite.





Un devis a été demandé à Clean Pigeon, entreprise spécialisée qui propose de fermer toutes les ouvertures dans un premier temps, puis de procéder à l'enlèvement des fientes accumulées à de nombreux endroits dans le clocher dans un second temps.

Coût : 5 562.60 € TTC

Accord du conseil municipal.

- Prestation d'Eure et Loir Ingénierie
Mr le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention relative à la réalisation du contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif dans le cadre des ventes immobilières. Il s'avère qu'en général il est répondu aux renseignements d'urbanisme que les raccordements au réseau d'assainissement sont corrects mais il est difficile de contrôler si les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau d'eaux usées, beaucoup d'eaux parasites arrivent à la station d'épuration.
Eure et Loir Ingénierie procèdera aux contrôles des branchements au réseau d'assainissement et seront à la charge des vendeurs, soit 145 € HT la première visite technique pour un immeuble vendu, en cas de vente de plusieurs immeubles, le 1er immeuble 145 € HT et 70 € chaque immeuble supplémentaire, contre-visite pour vérification des travaux de mise en conformité réalisés avant la vente : 70 € par immeuble contrôlé.
Le conseil municipal décide de rendre obligatoire le contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier et autorise le Maire à signer la convention avec Eure et Loir Ingénierie
- Transfert de la compétence gaz à Energie d'Eure et Loir
Mr le Maire informe le conseil que la commune a signé un contrat avec Energie d'Eure et Loir pour la passation de marché afin de bénéficier des tarifs de marché groupé.
Energie d'Eure et Loir propose d'assurer les travaux de suivi du réseau de gaz et d'être l'interlocuteur de GRDF, cependant la commune devra renoncer à la redevance accordée par GRDF d'environ 800 € par an.
- Séverine Guilpain rappelle qu'il faudrait installer des bancs et des poubelles aux abords de la salle des fêtes, réhabiliter les cages de foot, qui sont en mauvais état et de peindre le panneau de basket avec un marquage au sol.
- Les bordures enherbées de routes départementales ne sont toujours pas coupées, Conseil Départemental à relancer.
- Les festivités de l'été seront annoncées dans la prochaine Feuille de Chou, Séverine Guilpain s'occupera des jeux du 14 juillet pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



● Etat civil ●

Décès :

MOULINIER Christiane décédée le 24/10/2024

TROUILLET Jean décédé le 15/11/2024



Naissances :

LEMEUR Maëlya née le 27/09/2024

THESEE BERAST Wanaé née le 28/09/2024

LESPINAY Emma née le 13/11/2024



INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND

Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- Les déneigeuses du conseil départemental (camions orange ou blanc)
- Le tracteur communal équipé d'une lame
- L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, mais aussi et surtout pour des missions de solidarité)

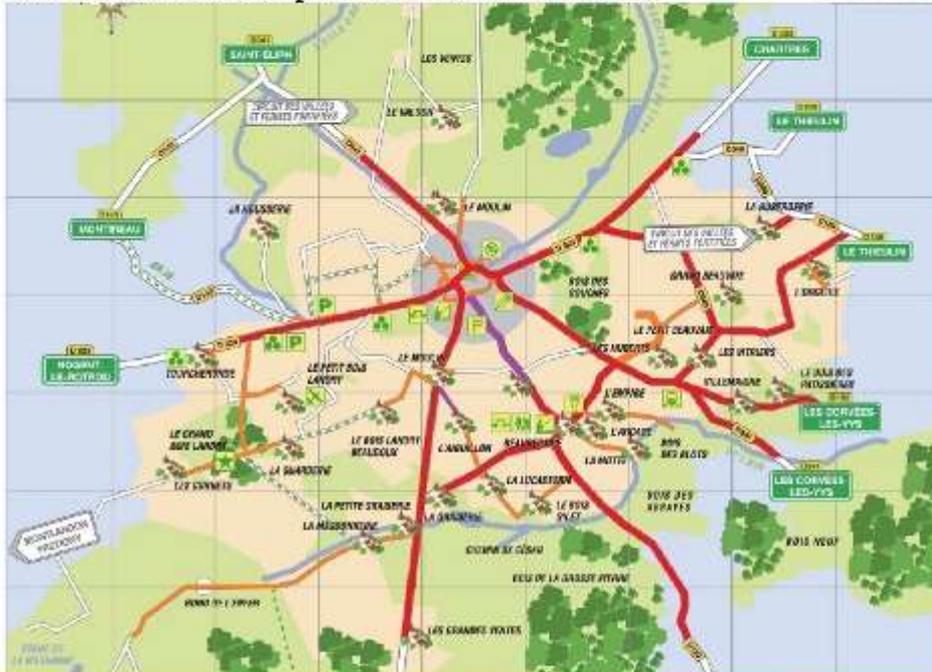


Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ...).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20.

La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.



Nous vous conseillons de télécharger sur votre Smartphone l'application gratuite **PaneauPocket** afin de disposer des informations en temps réel publiées par la mairie, en complément du site internet www.champrond-en-gatine.fr.

Suite à des décrets préfectoraux ou du Conseil Départemental, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone, ... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont :
D129 (Champrond-en-Gâtine > Beaufrepaire) et la portion entre « le Moulin » et « l'Aiguillon »
Le passage par la route de Combres via « la Graiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

La commune :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessus sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.

Les routes de couleur **violet** pourraient être fermés à la circulation exceptionnellement.

Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée.

La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige.

Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

Le centre du village :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

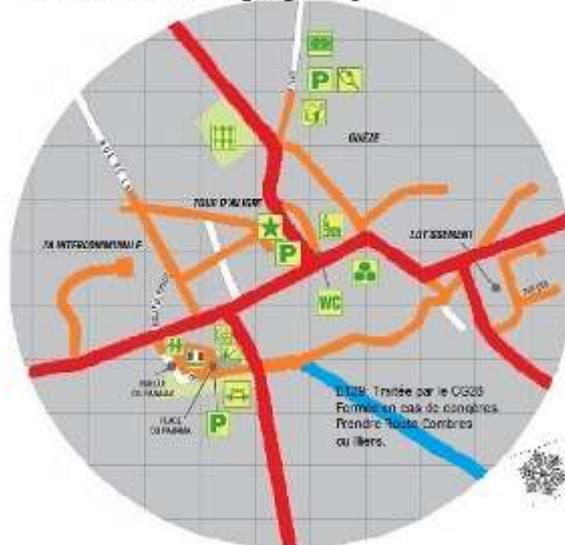
Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.

Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessibles au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

ATTENTION !

LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT FACE À SON DOMICILE.

GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.



Document à conserver.
La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.